

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-557

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERS (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 10 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
---------------------	----------------------	-------------------

EPCC Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie	7 ^{ème} édition du Festival Spring du 11 mars au 2 avril 2016	10 000 €
--	--	----------

La subvention sera versée en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28872-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-558

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERS (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux

manifestations sportives, pour un montant total de 10 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Les Demoiselles de la Manche	4 ^{ème} édition des Demoiselles de la Manche le 5 juin 2016 à Saint-Lô	5 000 €
Association La Rando Baie du Mont Saint Michel	7 ^{ème} édition de la Rando Baie du Mont Saint Michel du 3 au 5 juin 2016	5 000 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28870-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-559

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERS (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux

opérations d'animation locale, pour un montant total de 2 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
ISPA Entreprises	Célébration des 30 ans de l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon les 13 et 14 octobre 2015	2 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'ISPA Entreprises ;

La subvention sera versée en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-29293-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-560

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERS (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux

actions de solidarité, pour un montant total de 2 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Bretteville-sur-Dives	Acquisition d'un drapeau pour l'association des Anciens Combattants de Bretteville-sur-Dives	500 €
Comité Régional Résistance et Mémoire Combattants Volontaires de la Résistance et Compagnie Scamaroni	Projet d'exposition itinérante sur les prisons, hauts-lieux de mémoire de la Résistance Normande, de 1940 à 1944	1 500 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-29286-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-561

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux

colloques et congrès, pour un montant total de 1 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	Cérémonie de remise de diplômes des élèves ingénieurs le 27 novembre 2015 à Caen	1 000 €

La subvention sera versée en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-29295-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-562

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Mise à disposition de locaux au 19 rue de la Masse à Caen pour répondre aux besoins des milieux associatif et culturel</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERS (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à conclure et signer un bail avec :

- **l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « La Fabrique de Patrimoines »** (annexe n° 1) dont la mise à disposition de 244.56 m² de locaux est à titre gratuit et la participation financière aux fluides estimée à 3 228.83 €/ an,

- **l'Association « la Maison de l'Image Basse-Normandie »** (annexe n° 2) dont la mise à disposition de 173.67 m² de locaux est à titre gratuit et la participation financière aux fluides estimée à 2 292.90 €/an,

- **l'Association « MaCaO 7^{ème} art »** (annexe n° 3) dont la mise à disposition de 26.81m² de locaux est à titre gratuit et la participation financière aux fluides estimée à 353.96 €/an,

- **la Ligue Régionale Sport Adapté** (annexe n° 4) dont la mise à disposition de 18.75 m² de locaux est à titre gratuit et la participation financière aux fluides estimée à 247.55 €/an,

- **le Comité Régional Handisport** (annexe n° 5) dont la mise à disposition de 38.95 m² de locaux est à titre gratuit et la participation financière aux fluides estimée à 514.24 €/an,

- **le Comité Départemental Sport Adapté** (annexe n° 6) dont le loyer est fixé à 716.00 €/an pour 18.75 m² de locaux et la participation financière aux fluides estimée à 247.55 €/an,

- **le Comité Départemental Handisport** (annexe n° 7) dont le loyer est fixé à 1 129.00 €/an pour 26.25 m² de locaux et la participation financière aux fluides estimée à 346.57 €/an ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-563

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier fonds friches et fonds de minoration foncière</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 3 636 704 €, votée en 2015, un montant de 1 586 954 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;
- d'attribuer :
 - sur le chapitre 905 du budget de la Région, un montant de 1 586 954 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, réparti suivant le tableau joint en annexe I, au titre du fonds friches et du Fonds de minoration foncière.
- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie :
 - au titre du fonds friches :
 - ✓ une première avance de 30% au démarrage des études ou des travaux sur présentation du premier ordre de service de l'opération inscrite au programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,
 - ✓ un acompte de 30% quand les dépenses effectives seront au moins égales à 60% du montant prévisionnel, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses relatives à l'opération, comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie,
 - ✓ le solde à la clôture de l'opération, au prorata des dépenses sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF Normandie.
 - au titre du fonds de minoration foncière :
 - ✓ les versements des contributions financières s'effectuent sur justificatif après la revente par l'EPF Normandie du foncier dont il est propriétaire.
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28015-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-564

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Logement OPAH : modification tiers</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° 11-768 de la commission permanente du 25 novembre 2011 en transférant la subvention de 7 236 € pour l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH au Pays d'Alençon au lieu de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28013-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-565

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Fonds d'intervention régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 5 638 320 € votée en 2015, un montant de 13 174 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 13 174 € à la commune de Sartilly (50) pour la remise en état des terrains suite à l'organisation des JEM 2014, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 22 264 € HT dont le détail figure en annexe ;
- de prévoir que la subvention à la commune de Sartilly sera versée sur présentation d'un état récapitulatif des factures au prorata des dépenses réellement effectuées, visé par la personne compétente, qui devra être envoyé par le bénéficiaire à la Région dans un délai de six mois suivant la fin des travaux ;
- de déroger à la règle d'antériorité pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28236-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-566

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Mise en œuvre de la gestion opérationnelle du programme de développement rural FEADER 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERTE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :
 - l'AP CPER P020 « Animer et développer les territoires » de 38 000 000 € votée en 2015, un montant total de 2 666 667 € au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 »,
 - l'AP CPER P150 « Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie » de 18 310 000 € votée en 2015, un montant de 180 000 € au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »,
 - l'AE CPER P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 180 000 € votée en 2015, un montant de 555 000 € répartis comme suit :
 - 275 000 € au titre de l'opération P150O018 « RNR et biodiversité »,
 - 280 000 € au titre de l'opération P150O016 « Eau y compris inondations »,
 - l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 460 000 € votée en 2015, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P150O018 « RNR et biodiversité »,
 - l'AP CPER P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 4 500 000 € votée en 2015, un montant total de 1 900 000 € au titre de l'opération P310O003 « Démographie médicale » ;
- d'attribuer à l'Agence de services et de paiement :
 - 2 666 667 € sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, pour le cofinancement de dossiers relevant des sous-mesures FEADER 7.6.4 (Investissements pour la réhabilitation de patrimoine pour le développement l'offre locale de services dans le domaine culturel, des loisirs ou du tourisme) et 19.2 (Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux) ;
 - 210 000 € sur le chapitre 907 du budget 2015 de la Région répartis comme suit :
 - 180 000 € pour le cofinancement de dossiers relevant des sous-mesures FEADER 4.1.2 (Energies renouvelables dans l'agriculture) et 4.1.3 (Développement du bois-énergie),
 - 30 000 € pour le cofinancement de dossiers relevant de la sous-mesure FEADER 7.6.2 (Etudes, animations et sensibilisations environnementales et investissements non-productifs en milieu rural hors Natura 2000) ;
 - 555 000 € sur le chapitre 937 du budget 2015 de la Région répartis comme suit :
 - 25 000 € pour le cofinancement de dossiers relevant de la sous-mesure FEADER 7.1.2 (Elaboration, actualisation et révision des plans de gestion liés aux autres espaces à haute valeur naturelle),
 - 530 000 € pour le cofinancement de dossiers relevant de la sous-mesure FEADER 7.6.2 (Etudes, animations et sensibilisations environnementales et investissements non-productifs en milieu rural hors Natura 2000) ;
 - 1 900 000 € sur le chapitre 904 du budget 2015 de la Région, pour le cofinancement de dossiers relevant de la sous-mesure FEADER 7.4 (Pôles de santé libéraux et ambulatoire) ;
- d'autoriser, comme prévu à la convention, le versement d'une avance de 30% du montant attribué à l'Agence de services et de paiement soit 1 599 500 € répartis comme suit :
 - 800 000 € au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 »,
 - 54 000 € au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable »,

- 84 000 € au titre de l'opération P150O016 « Eau y compris inondations »,
 - 82 500 € au titre de l'opération P150O018 « RNR et biodiversité » en fonctionnement,
 - 9 000 € au titre de l'opération P150O018 « RNR et biodiversité » en investissement,
 - 570 000 € au titre de l'opération P310O003 « Démographie médicale » ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec l'Agence de services et de paiement jointe en annexe 1,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27295-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-567

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Eau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP CPER P151 « *Préserver les ressources naturelles et les milieux* » de 3 200 000 € votée en 2015, un montant global de 16 301,40€ au titre de l'opération P151O016 « *Eau y compris inondation* » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 907, du budget de la Région les subventions suivantes au titre du programme « Préserver les ressources naturelles et les milieux » :
 - 16 301,40 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;
- de prévoir, pour les subventions ne faisant pas l'objet d'une convention, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- d'émettre un avis favorable au SAGE de la Risle, avec les observations reprises dans l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - le Contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques Orne aval – Seulles / Caen Métropole 2015-2020, en annexe 3 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-568

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Air</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 212 000 €, votée en 2015, un montant de 23 000 € au titre de l'opération P151O001 « Air » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention de 23 000 € à l'ACRO pour le fonctionnement 2015 sur la base d'une dépense éligible de 327 608 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n°2015-ENV-P151-153 avec l'ACRO - jointe en annexe ;
Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27984-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-569

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat Solidaire et Durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 4 187 530 €, votée en 2015, un montant global de **123 300 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région 123 300 € aux 79 bénéficiaires du « *Chèque éco-énergie Basse-Normandie* » qui figurent à l'annexe 1 pour l'installation de poêles à bois et la réalisation d'audits énergétiques et des travaux,

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27853-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-570

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur **l'AP CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **18 310 000 €**, votée en 2015, un montant global de **316 999,70 €**, ventilé comme suit :
 - **81 405,00 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
 - **235 594,70 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**
 - 64 783 € aux 16 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 8 252 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 dans le cadre de l'opération collective CCI Cherbourg-Cotentin, CUC, Syndicat Mixte du Cotentin dans les entreprises- « énergie -20 % » ;
 - 8 370 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 dans le cadre de l'opération collective Contrat de filière régional - ANEA dans les entreprises "Economie Verte au service de la croissance" ;
 - **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »**
 - 124 009,70 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour l'installation de chaufferies bois, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 97 400 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 7 pour l'achat de matériel pour le bois énergie, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 14 185 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la récupération d'énergie des eaux usées, pour une dépense subventionnable de 28 370 € HT ;
- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région, au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie », la subvention d'un montant de 15 000 € à l'Association Régionale pour la Promotion de l'Eco-construction en Basse-Normandie (ARPE) pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la convention 2016 ;
- d'affecter :
 - sur **l'AP P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **4 187 530 €**, votée en 2015, un montant global de **600 000 €**, ventilé comme suit :
 - 500 000 € au titre de l'opération « P150O005 ARE Transition énergétique » ;
 - 100 000 € au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » ;
 - sur **l'AE P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **810 000 €**, votée en 2015, un montant global de **30 000 €**,
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région,
 - au titre de l'opération « P150O005 ARE Transition énergétique », l'avance régionale à l'entreprise d'un montant de 500 000 € à la SAS RENAULT TRUCKS (14) pour l'isolation des toitures de l'usine de Blainville-sur-Orne ;
 - au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie », la subvention d'un montant de 100 000 €, au Syndicat d'Energies de l'Orne (SE 61) pour le projet de déploiement de bornes de recharges publiques pour véhicules électriques sur le territoire de l'Orne, pour une dépense subventionnable de 1 224 000 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région, au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie », la subvention complémentaire d'un montant de 30 000 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE) pour la réalisation d'un programme d'actions dans le cadre de l'année du Climat et des Sols ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n° 2015-ENV-P150-168 avec l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE), présentée en annexe 1 ;
 - la convention n° 2015-ENV-P150-169 avec l'Association Régionale pour la Promotion de l'Eco-construction en Basse-Normandie (ARPE), présentée en annexe 2 ;
 - la convention entre la Région, le Conseil Départemental du Calvados, l'Agglomération Caen-la-Mer et la SAS Renault Trucks, présentée en annexe 8 ;
 - la convention n°2015-ENV-P150-N°170 avec le Syndicat d'Energies de l'Orne (SE 61) pour le projet de déploiement de bornes de recharges publiques pour véhicules électriques sur le territoire de l'Orne, présentée en annexe 9 ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* », approuvé par délibération n° CP 15-06-339 de la Commission Permanente du 19 juin 2015, avec les bénéficiaires suivants :
 - . la Maison Familiale Rurale de Mortagne-au-Perche, pour le raccordement des locaux au réseau de la chaufferie bois de l'Hôpital de Mortagne-au-Perche ;
 - . la Communauté de Communes de l'Aigle et de la Marche, pour l'installation d'une chaufferie bois à l'école des Sources de Moulins-la-Marche ;
 - . la SARL SEP Valorisation, pour l'acquisition d'un broyeur lent pour les plateformes de Sées et Falaise ;
 - . la ville de Vire pour l'installation d'une chaudière bois pour les serres municipales ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-571

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Convention de collaboration avec la FING</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 449 225 € votée en 2015, un montant global de 8 000 €, au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 ».
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 8 000 € à l'association pour la fondation internet nouvelle génération, dans le cadre d'un partenariat sur le projet « Transition² », sur un montant total subventionnable de 238 200 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer
 - la convention n°2015-ENV-P152-161 entre la Région Basse-Normandie et l'association pour la fondation internet nouvelle génération, jointe en annexe 1 ;
 - la convention de collaboration entre la Région Basse-Normandie et l'association pour la fondation internet nouvelle génération, jointe en annexe 2;
Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
 - tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28081-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-572

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>CPIER Interrégional Vallée de Seine 2015-2020 - Déploiement du GSM-R sur l'axe Mantes Cherbourg</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP de type CPER P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 2 859 208 €, un montant de 100 380 € au titre de l'opération P365O003 « Axe Lisieux-Cherbourg » ;
- d'attribuer à SNCF Réseau, sur le chapitre 908, une subvention maximale de 100 380 € HT, soit un taux d'intervention de 33,46%, au titre de l'étude préliminaire pour le déploiement du GSM-R sur l'axe Mantes-Cherbourg ;
- de déroger pour ce dossier au Règlement des Subventions Régionales ;
- d'autoriser le Président à signer avec SNCF Réseau, l'Etat et la Région Haute-Normandie, la Convention relative au financement de l'étude préliminaire pour le déploiement du GSM-R sur l'axe Mantes-Cherbourg ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27903-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-573

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>CPER 2015-2020 - Volet ferroviaire - réseau régional Caen Rennes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP de type CPER P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 2 859 208 €, un montant de 108 000 € au titre de l'opération P365O006 « CP5Q6130SI Modernisation Pontorson-Dol axe Caen-Rennes » ;
- d'attribuer à SNCF Réseau, sur le chapitre 908, une subvention maximale de 108 000 € HT, soit un taux d'intervention de 60% au titre des études relatives au renouvellement de voies entre Saint-Lô et Coutances ;
- de déroger pour ce dossier au Règlement des Subventions Régionales ;
- d'autoriser le Président à signer avec SNCF Réseau et l'Etat la Convention relative au financement des études avant-projet / projet pour le renouvellement de voies entre Saint-Lô et Coutances ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27906-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-574

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Conventions de financement relatives à la création d'une gare écodurable et au réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Pont L'Evêque</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 25 282 831 €, un montant de 683 377,52 € réparti comme suit :
 - 409 390,30 € au titre de l'opération P365O018 « Rénovation des bâtiments voyageurs des gares et haltes »,
 - 273 987,22 € au titre de l'opération P365O001 « Aménagement des espaces intermodaux des gares et haltes »
- d'attribuer, sur le chapitre 908, les subventions suivantes :
 - 409 390,30 € HT à SNCF pour la réalisation d'une gare modulaire éco-durable à Pont-L'Evêque,
 - 273 987,22 € à la commune de Pont-L'Evêque pour le réaménagement des espaces intermodaux aux abords de la gare ;
- de déroger à l'article 12.1 du règlement des Subventions Régionales pour le dossier relatif aux espaces intermodaux,
- de déroger au Règlement des Subventions Régionales pour le dossier relatif à la gare modulaire ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la Ville de Pont-L'Evêque la Convention relative au réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Pont-L'Evêque,
 - avec la Ville de Pont-L'Evêque, la Communauté de Communes Blangy Pont-L'Evêque Intercom et SNCF, la Convention relative au financement des travaux de la gare écodurable de Pont-L'Evêque,

Ces conventions devront être signées par la personne dûment habilitée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans un délai de trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-575

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Mise en accessibilité PMR du réseau TER : conventions relatives à la gare de Bayeux (phase Projet et Réalisation) et aux gares de Granville, Cherbourg et Deauville-Trouville (phase Etudes Préliminaires)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 25 282 831 €, un montant de 75 000 € au titre de l'opération P365O017 « Mise en accessibilité PMR des gares et haltes » ;
 - Sur l'AP de type CPER P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales », votée en 2015 pour 2 859 208 €, un montant de 2 097 232 € au titre de l'opération P365O017 « Mise en accessibilité PMR des gares et haltes » ;
- d'attribuer à SNCF Réseau, sur le chapitre 908, les subventions suivantes :
 - 75 000 € au titre du financement des études préliminaires relatives à la mise en accessibilité des gares de Granville, Cherbourg et Trouville-Deauville,
 - 2 097 232 € au titre du financement des études projet et des travaux de mise en accessibilité de la gare de Bayeux ;
- de déroger pour ces dossiers au Règlement des Subventions Régionales ;
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat et SNCF Réseau :
 - la Convention relative au financement des études préliminaires pour la mise en accessibilité PMR des gares de Cherbourg, Granville, Trouville-Deauville,
 - la Convention relative au financement de l'étude de projet et des travaux pour la mise en accessibilité PMR de la gare de Bayeux,
 - l'avenant 1 à la Convention relative au complément de financement de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Caen,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-576

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Communauté Urbaine de Cherbourg - Subvention pour une enquête déplacements ville moyenne</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs », votée en 2015 pour 135 267 015 €, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P361O002 « Assistance et études relatives au service TER » ;
- d'attribuer à la Communauté Urbaine de Cherbourg, sur le chapitre 938, une subvention forfaitaire de 30 000 € HT pour la réalisation d'une enquête déplacements ;
- d'autoriser le Président à signer avec la Communauté Urbaine de Cherbourg la Convention de versement de subvention correspondante ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.
La Convention devra être signée par la personne habilitée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans un délai de trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27907-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-577

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Convention de soutien entre BPI France et la Région Basse-Normandie au titre du projet Smart Normandy et de l'expérimentation billettique RUNN</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer avec BPI France la Convention de soutien à des actions de recherche et développement ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28570-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-578

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser le réseau routier (P364)
Titre	<i>CPER 2015-2020 - Volet routier - Achèvement des travaux sur la RN174 - Aménagement Carentan-St-Lô</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP de type CPER P364 « Moderniser le réseau routier », votée en 2015 pour 450 000 €, un montant de 450 000 € au titre de l'opération P364O005 « RN174 »
- d'attribuer à l'Etat, sur le chapitre 908, une subvention de 450 000 € pour la réalisation de l'achèvement de la liaison Carentan – Saint-Lô ;
- de déroger pour ce dossier au Règlement des Subventions Régionales ;
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat la Convention relative au financement de l'achèvement de l'opération RN174 : Aménagement Carentan – Saint-Lô ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27902-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-579

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser le matériel ferroviaire (P363)
Titre	<i>Matériel roulant: changements d'organes majeurs - bilan 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P363 « Moderniser le matériel ferroviaire » de 15 485 572 € votée pour 2015, un montant de 21 642 €, au titre de l'opération P363O001 « Acquisition et modernisation du matériel roulant » ;
- d'attribuer à la SNCF, sur le chapitre 908 « transports », une subvention de 21 642 € en complément de la subvention de 972 554 € accordée par la délibération n° CP 14-04-153 de la Commission Permanente du 25 avril 2014 ;
- de déroger pour ce dossier au Règlement des Subventions Régionales ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention relative au financement du changement d'organes majeurs sur une partie du parc de matériel roulant du TER Basse-Normandie pour l'année 2014 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28504-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-580

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>France Energies Marines - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P220 « Développer les activités maritimes » de 212 750 €, votée en 2015 une tranche de 140 000 €, au titre de l'opération P220O005 « Energie Marine Renouvelable EMR »,
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, une subvention de 140 000 €, à France Energies Marines pour la participation de la Région Basse-Normandie aux investissements territoriaux liés aux projets de recherche et développement faisant intervenir des acteurs normands dans le cadre de l'appel à projets engagé conjointement par FEM et l'ANR,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28085-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-581

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Appel à Projets Très Haut Débit - FEDER : Raccordement des sites prioritaires sur l'ensemble du département en dehors des zones raccordées au FTTH - Déploiement réseaux FTTH - Département de la Manche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP FEDER P342 « Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée » de 18 000 000 € votée en 2015, un montant de 5 000 000 € au titre de l'opération P342O002 « HD-THD » ;
- d'attribuer au Syndicat mixte Manche Numérique, sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, pour le « Déploiement FTTH sur le secteur de Saint Lô - Coutances », une subvention d'investissement d'un montant maximal de 4 250 000 €, sur une base éligible de 32 510 292 € HT avec un taux d'intervention maximal de 13, 07 % ;
- d'attribuer au Syndicat mixte Manche Numérique, sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, pour « Raccordement des sites prioritaires sur l'ensemble du département en dehors des zones raccordées au FTTH », une subvention d'investissement d'un montant maximal de 750 000 €, sur une base éligible de 3 125 000 € HT avec un taux d'intervention maximal de 24 % ;
- d'acter que les projets « Déploiement FTTH sur le secteur de Saint Lô - Coutances », et « Raccordement des sites prioritaires sur l'ensemble du département en dehors des zones raccordées au FTTH », s'inscrivent dans les dispositions du Plan France Très Haut Débit succédant au Plan National Très Haut Débit, et du régime d'aide spécifique N330/2010 ainsi que dans les dispositifs juridiques conformes aux exigences communautaires qui s'offrent aux collectivités territoriales pour leur permettre de déployer le réseau THD sur leur territoire ;

d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Syndicat mixte Manche Numérique selon le modèle de convention type « FEDER/FSE » approuvé par délibération n° 15-04-41 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 9 et 10 avril 2015 relative à la politique « Europe et International » ;
- la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-582

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Mise en place d'un réseau très haut débit dans le département du Calvados : volet 2 - déploiement des sous-réseaux d'accès FTTH - Appel à Projets très Haut Débit - FEDER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP FEDER P342 « Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée » de 18 000 000 € votée en 2015, un montant de 5 000 000 € au titre de l'opération P342O002 « HD-THD » ;
- d'attribuer au Département du Calvados, sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, pour la Mise en place d'un réseau très haut débit dans le département du Calvados - volet 2 - déploiement des sous-réseaux d'accès FTTH, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 5 000 000 € sur une base éligible de 35 970 956 € avec un taux d'intervention maximal de 13,90 %;
- d'acter que le projet Mise en place d'un réseau très haut débit dans le département du Calvados - volet 2 - déploiement des sous-réseaux d'accès FTTH s'inscrit dans les dispositions du Plan France Très Haut Débit succédant au Plan National Très Haut Débit, et du régime d'aide spécifique N330/2010 ainsi que dans les dispositifs juridiques conformes aux exigences communautaires qui s'offrent aux collectivités territoriales pour leur permettre de déployer le réseau THD sur leur territoire ;

d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Département du Calvados selon le modèle de convention type « FEDER/FSE » approuvé par délibération n° 15-04-41 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 9 et 10 avril 2015 relative à la politique « Europe et International » ;
- la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-583

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Appel à projets 2015 du programme IDEM "Initiatives numériques des collectivités"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 1 017 170 €, votée en 2015, 31 839,25 € au titre de l'opération « P340O005 - Service Numérique aux citoyens» ;
- d'affecter sur l'AP « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 520 000 €, votée en 2015, 88 088 € au titre de l'opération « P340O005 - Service Numérique aux citoyens» ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région à :
 - o la Communauté de communes de la Côte des Isles, une subvention d'un montant maximal de 4 875 € sur une base éligible de 9 750 € soit un taux d'intervention maximal de 50 %
 - o La Communauté de communes Aunay Caumont Intercom, une subvention d'un montant maximal de 5 000 € sur une base éligible de 10 000 € soit un taux d'intervention maximal de 50 %
 - o La Commune d'Iffs, une subvention d'un montant maximal de 1 460 € sur une base éligible de 7 300 € soit un taux d'intervention maximal de 20 %
 - o La Commune d'Epron, une subvention d'un montant maximal de 4 250,75 € sur une base éligible de 12 145 € soit un taux d'intervention maximal de 35 %
 - o Le Syndicat Mixte SEROC, une subvention d'un montant maximal de 3 058,50 € sur une base éligible de 20 390 € soit un taux d'intervention maximal de 15 %
 - o La Commune d'Argentan, une subvention d'un montant maximal de 8 750 € sur une base éligible de 17 500 € soit un taux d'intervention maximal de 50 %
 - o La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, une subvention d'un montant maximal de 4 445 € sur une base éligible de 12 700 € soit un taux d'intervention maximal de 35 % ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région à :
 - o la Communauté de communes de la Côte des Isles, une subvention d'un montant maximal de 2 125 € sur une base éligible de 4 250 € soit un taux d'intervention maximal de 50 %
 - o La Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, une subvention d'un montant maximal de 20 000 € sur une base éligible de 44 700 € soit un taux d'intervention maximal de 45 %
 - o La Commune d'Iffs, une subvention d'un montant maximal de 20 000 € sur une base éligible de 43 320 € soit un taux d'intervention maximal de 46,17 %
 - o La Commune d'Epron, une subvention d'un montant maximal de 17 100 € sur une base éligible de 34 200 € soit un taux d'intervention maximal de 50 %
 - o Le Syndicat Mixte SEROC, une subvention d'un montant maximal de 8 330 € sur une base éligible de 16 660 € soit un taux d'intervention maximal de 50 %
 - o La Communauté de communes de la Hague, une subvention d'un montant maximal de 15 683 € sur une base éligible de 31 366 € soit un taux d'intervention maximal de 50 %
 - o La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, une subvention d'un montant maximal de 4 850 € sur une base éligible de 9 700 € soit un taux d'intervention maximal de 20 % ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - o les conventions types jointes en annexes 1 et 2,
 - o tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-584

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Adhésion et partenariat avec la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 1 017 170 €, votée en 2015, un montant de 5 000 € au titre de l'opération « P340O005 - Service Numérique aux citoyens» ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, à la FING, un montant de 5 000 €, au titre de la cotisation 2015 ;

- d'approuver les statuts de l'association pour la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28406-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-585

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Association Pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (APTES) - Mission CES 2016 à Las Vegas (Etats-Unis)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le principe d'une délégation Régionale au CES de Las Vegas (Etats-Unis), dans le cadre des missions de l'Association Pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (APTES) ;

- d'autoriser le Président :

- à engager les dépenses pour une délégation régionale au CES de Las Vegas,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28408-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-586

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Prototypage d'une couverture de revue connectée</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P340 – "Développer les usages numériques du citoyen et du

professionnel» de 520 000 € votée en 2015, un montant de 10 875 €, au titre de l'opération « P340O003 – "Innovation Numérique Normande (i2N)" » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, à Relais d'Sciences, pour le prototypage d'une couverture de revue connectée, une subvention d'un montant maximal de 10 875 €, sur une base éligible de 14 500 € HT avec un taux d'intervention maximal de 75 % ;

- de déroger au règlement des subventions régionales en son article 12-1 (modalités de versement) en autorisant le versement d'un acompte de 70 % de la subvention au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Relais d'Sciences, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28412-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-587

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Mise en oeuvre du plan numérique ornaïs phase 1 - Appel à Projets Très Haut Débit - FEDER - REGION</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP FEDER P342 « Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée » de 18 000 000 € votée en 2015, un montant de 8 000 000 € au titre de l'opération P342O002 « HD-THD » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, au Département de l'Orne, pour la mise en œuvre du Plan Numérique Ornaïs (PNO), une subvention d'investissement d'un montant maximal de 8 000 000,00 €, sur une base éligible de 30 127 178 € HT avec un taux d'intervention maximal de 26,55 % ;

- d'acter que le projet Plan Numérique Ornaïs s'inscrit dans les dispositions du Plan France Très Haut Débit succédant au Plan National Très Haut Débit, et du régime d'aide spécifique N330/2010 ainsi que dans les dispositifs juridiques conformes aux exigences communautaires qui s'offrent aux collectivités territoriales pour leur permettre de déployer le réseau THD sur leur territoire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention unique avec le Département de l'Orne selon le modèle de convention type « FEDER/FSE » approuvé par délibération n° 15-04-41 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional des 9 et 10 avril 2015 relative à la politique « Europe et International »,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28716-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-588

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 255 000 €, votée en 2015, un montant total de 1 500 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget 2015 de la Région, au bénéficiaire figurant en annexe, la subvention forfaitaire figurant dans cette même annexe, pour un montant total d'aide de 1 500 € ;

- de prévoir que la subvention forfaitaire sera versée intégralement dès la délibération exécutoire ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28092-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-589

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux Lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERTE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 15 605 000 €, votée en 2015, un montant de 71 080 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics.
- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 68 051 765 €, votée en 2015 :
 - un montant de 41 000 € au titre de l'opération P131 O002 Aides aux lycées publics ;
 - un montant de 30 000 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics pour augmenter la tranche "Frais divers" et ainsi la porter à 150 000 €.

a) Aides aux lycées publics

- **au titre des dotations de fonctionnement des lycées publics**
 - d'attribuer 2 dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 26 050 € (annexe 1) ;
 - d'attribuer 21 aides exceptionnelles pour l'amélioration du fonctionnement de la pédagogie d'un montant de 260 000 € (annexe 2) ;
 - d'attribuer 1 subvention entretien et réparation du propriétaire complémentaire d'un montant de 6 000 € (annexe 3) ;
 - d'attribuer 1 subvention au bénéfice de la Ville de Carentan d'un montant total de 35 000 € pour la prise en charge de la rémunération d'un agent de restauration du service municipal de restauration accueillant les élèves du lycée Sivard de Beaulieu pour le déjeuner ;
 - d'attribuer 1 aide exceptionnelle de 5 000 € à l'association APEDAC ;
 - d'autoriser le Président à signer la Convention relative à la contribution financière s'élevant à 35 000 € entre la Région Basse-Normandie et la ville de Carentan (annexe 4) ;
 - d'autoriser le Président à signer la Convention financière entre la Région Basse-Normandie et l'APEDAC (annexe 5).
- **au titre des équipements pédagogiques**
 - d'attribuer 2 subventions d'un montant total de 17 180 € (annexe 6).
- **au titre des premiers équipements**
 - de proposer au Préfet de Région, la désaffectation de biens pour vente, pour un montant total estimé à 200 €, le Conseil d'Administration du lycée « Edmond Doucet » de EQUEURDREVILLE s'étant prononcé favorablement (annexe 7).
- **au titre du service général**
 - d'attribuer 5 subventions d'un montant total de 53 900 € (annexe 8). Pour deux d'entre elles, de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente :
 - le lycée Jean-François Millet de Cherbourg-Octeville a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un lave-linge ;
 - la cité mixte Robert de Mortain à Mortain a dû procéder en urgence à l'acquisition d'un lave-batterie.

b) Aides aux lycées privés

- d'attribuer, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés en 2016, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 5 901 182 € (détaillées dans l'annexe 9) ;
- d'attribuer, au titre des dépenses de rémunérations des personnels techniques des établissements privés en 2016, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 6 209 730 € (détaillées dans l'annexe 10).
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2015 de la Région
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28316-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-590

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 2 subventions d'un montant de 5 000 € conformément au tableau figurant en annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente : le lycée La Roquette de Coutances ayant dû procéder en urgence à l'acquisition d'une chambre froide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28333-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-591

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERTE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 1 781 300 € votée pour 2015, les montants suivants :

- 114 085 € au titre de l'opération P132O004 « Mobilités individuelle et collective »,
- 58 700 € au titre de l'opération P132O001 « Accompagnement des projets pédagogiques des lycéens » ;

. d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, au titre de la mobilité individuelle :

- 197 bourses de mobilité individuelle pour un montant total de 73 475 € (annexes 1, 2, 3, 4) pour l'année scolaire 2014-2015,
- 38 bourses de mobilité individuelle pour un montant total de 36 100 € pour l'année scolaire 2015-2016 ;

. de désigner Monsieur Jean-François MORLAY, responsable du développement territorial EDF, en qualité de deuxième personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du LEGT Salvador Allende à HEROUVILLE SAINT CLAIR.

. de donner un avis sur la désignation par Monsieur le Directeur Académique du Calvados, de Monsieur Nicolas ECOLASSE, chef d'entreprise, en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du LPO Rabelais à IFS ;

. d'informer de la désignation, par la Direction interrégionale de la Mer, Manche Est – mer du Nord, en qualité de personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration du LMA « Daniel RIGOLET » à CHERBOURG de :

- Monsieur Pascal POTREL, Directeur adjoint de la Compagnie de remorquage « Les Abeilles » (titulaire),
- Monsieur Raphael LEBLOND, Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du nord (titulaire),
- Monsieur Jean Marc JACQUETTE, Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord (suppléant) ;

. d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention CANOPE, joint en annexe 5,
- tout document utile à l'organisation du Salon de l'Etudiant,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-592

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique Educative - Aide individuelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE P130 « accompagner les familles des lycéens » de

2 510 542 € votée pour 2015, un montant de 100 € au titre de l'opération P130O001 « Aides aux lycées professionnels EPI-BAO » ;

• d'affecter sur l'AE P130 « accompagner les familles des lycéens » de 2 510 542 € votée pour 2015, les montants suivants :

- 29 303.08 € au titre de l'opération P130O003 « Fonds Social Régional »,
- 4 774 € au titre de l'opération P130O001 « Aides aux lycées professionnels EPI-BAO ».

• d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, 17 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant de 34 521.44 €, conformément à l'annexe 1 ;

• d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, 2 subventions de fonctionnement au titre des Equipements de Protection Individuelle d'un montant total de 2 339 € conformément aux annexes 2 et 3 ;

• d'autoriser le lycée A de Tocqueville à utiliser les reliquats EPI pour fournir aux lycéens professionnels les équipements nécessaires à leur formation ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28237-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-593

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Soutien à la vie étudiante: rencontre des associations étudiantes</i> ANIMAFAC

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 1 372 000 € votée en 2015, un montant de 1 500 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, une subvention de 1 500 € à l'Association ANIMAFAC, pour l'organisation d'une rencontre inter-associative à Caen les 6 et 7 février 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association ANIMAFAC, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28396-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-594

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Extension de l'ESITC: participation des 2 partenaires: Conseil du Départemental du Calvados et de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer CNAM Intechmer - Normandie Université - participations financières 2015 PFRS: avenant n°2 avec le Conseil Départemental du Calvados pour la participation aux travaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERTE (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 1 372 000 € votée en 2015, un montant de 20 300 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,

- sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur » HORS CPER 5 869 891 € votée en 2015, un montant de 100 167,60 € au titre de l'opération P142O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une aide au CNAM - Intechmer d'un montant de 75 000 €, dans le cadre de la convention de coopération 2015-2017 ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une aide à Normandie Université d'un montant de 25 167,60 € au titre de l'aide à l'investissement ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide à Normandie Université d'un montant de 20 300 € au titre de l'aide au fonctionnement ;

- d'approuver :

- la convention avec le Conseil Départemental du Calvados concernant la participation financière à l'extension de l'ESITC,

- la convention avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer concernant la participation financière à l'extension de l'ESITC,

- l'avenant n°2 à la Convention «Participation aux travaux du Pôle de Formation Recherche en Santé» avec le Conseil Départemental du Calvados ;

- de déroger au règlement d'intervention des subventions régionales, adopté à l'AP du 24/04/2014 concernant le CNAM - Intechmer et Normandie Université ;

- d'autoriser le président à signer :

- avec le Conseil Départemental du Calvados, la convention jointe en annexe 1,

- avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, la convention jointe en annexe 2,

- avec le CNAM - Intechmer, la convention jointe en annexe 3,

- avec Normandie Université, la convention jointe en annexe 4,

- avec le Conseil Départemental du Calvados, l'avenant n°2 joint en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27897-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-595

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>CPER 2015-2020: CROUS : réhabilitation bâtiments I et E, logements étudiants</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP CPER P142 « Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur » de 8 220 000 € votée en 2015, un montant de 2 000 000 € au titre de l'opération « P142O016 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur pour la réhabilitation des logements I et E du CROUS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une participation d'un montant de 500 000 € pour la réhabilitation des bâtiments I et E du CROUS, dans le cadre du CPER 2015-2020 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat et le CROUS, la convention et ses annexes jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-26837-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-596

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	<i>Fonds social étudiant 2016</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE P170 « Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales » de 7 080 361 € votée en 2015 un montant de 29,08 € au titre de l'opération P170O002 Versement des bourses étudiants ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération P170 O002 « Versement des bourses étudiants », sur l'AE P170 « Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales » de 7 080 361 €, votée en 2015, une subvention pour un montant total de 10 000 € en faveur du fonds social étudiant du CROUS ;

- d'approuver la convention jointe en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27716-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-597

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Aide aux établissements des formations sanitaires et sociales Dotations de fonctionnement - Subvention d'équipement IFSI de Saint-Lô - Convention BUSA</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE P 171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 29 644 424 € votée en 2015, un montant de 9 882,77 € au titre de l'opération P 171 O001 « Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales » pour les frais de fonctionnement et de déménagement des écoles paramédicales et de sages-femmes dans le Pôle de Formation et de Recherche en Santé ainsi que pour le déménagement de l'IFSI de Saint-Lô dans les locaux du lycée Corot de Saint-Lô ;

- d'affecter sur l'AE P 171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 29 644 424 € votée en 2015, un montant de 9 882,77 € au titre de l'opération P 171 O001 « Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales » ;

- d'affecter sur l'AP P 171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 968 725 €, votée en 2015, un montant de 35 000 €, au titre de l'opération P 171 O003 « Aides à l'investissement des instituts de formation » ;

- d'affecter sur l'AP P 171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 968 725 €, votée en 2015, un montant de 903 725 €, au titre de l'opération P 171 O002 « Aide au démarrage » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération P171 O001 « Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales », sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 29 644 424 € votée en 2015 :

- une subvention à l'Université de Caen Basse-Normandie pour un montant de 70 118,01 € pour les frais de fonctionnement des écoles paramédicales et de sages-femmes dans le Pôle de Formation et de Recherche en Santé pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014,

- des subventions aux écoles et instituts de formations sanitaires et sociales pour un montant total de 9 554 706 € conformément à l'annexe 1. Ce montant sera versé mensuellement du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016 et jusqu'à la fixation définitive de la subvention accordée pour 2016 ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, une subvention au Centre hospitalier de Saint-Lô pour le compte de l'IFSI-IFAS de Saint-Lô pour un montant total de 35 000 € ;

- de déroger à l'article 10-2 du Règlement des subventions régionales pour la subvention au centre hospitalier de Saint-Lô pour le compte de l'IFSI-IFAS ;

- d'approuver les conventions jointes en annexes 2 et 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-598

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Acquisition pour le LEG Victor Hugo de Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu l'avis SEI n° 2015 /118 V / 701 en date du 25 août 2015, aux termes duquel France Domaine a estimé la valeur vénale du terrain, au vu de sa constructibilité théorique, de l'ordre de 345 000 €,

Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Président de la Région est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative. La Région est représentée, lors de la signature de l'acte, par un vice-président dans l'ordre de sa nomination,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'acquisition par la Région du bien immobilier (bâti et non bâti) cadastré HL 305 appartenant à la Commune de Caen, d'une contenance de 2057 m² au prix d'un euro symbolique ;

- de prendre en charge les frais liés à la publication et l'enregistrement des actes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces correspondants à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28292-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-599

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région :

- une dotation complémentaire de 2 286 € au lycée « A. de Tocqueville » à Cherbourg, pour le démontage et le transport des préfabriqués,

- une dotation complémentaire de 5 293 € au lycée « Ch.-F. Lebrun » à Coutances, pour les dépenses liées aux travaux de rénovation du bâtiment A,

- une dotation complémentaire de 35 600 € au lycée « Paul Cornu » à Lisieux, pour l'enlèvement de cuves à fioul, la remise en état du terrain et la révision de bouchements de siporex pour mise en sécurité des ateliers,

- une dotation complémentaire de 12 000 € au lycée « Arcisse de Caumont » à Bayeux, pour l'agrandissement du bas tampon des eaux de pluie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28491-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-600

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2015, un montant total de 6 500 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 6 500 €, réparti comme suit :
 - Soutien aux têtes de réseau : à l'association Animafac pour un montant de 2 000 € ;
 - Initiatives bénévoles :
 - au Secours Populaire Français – Fédération de l'Orne, pour un montant de 3 000 € ;
 - à l'Association Handuo Tandem Caen, pour un montant de 1 500 €.
- de déroger au principe d'antériorité pour le dossier :
 - Secours Populaire – Fédération de l'Orne pour l'animation « chasse au patrimoine » qui se déroulera entre le 19 septembre et le 6 octobre 2015.
- les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28431-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-601

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 27 100 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 27 100 € conformément à l'annexe jointe ;
- conformément à l'annexe jointe, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28239-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-602

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région une subvention pour un montant de 20 000 € à l'association CESARS ; la subvention, inférieure à 23 000 €, sera versée en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28449-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-603

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes Accompagner et équiper les apprentis (P050) Promouvoir une politique éducative (P132)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter au titre de l'opération P322O001 « Car'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes », une subvention de 90 000 € à l'Association Nationale des CEMEA ;
- d'affecter sur l'AE 2015 de 1 781 300 € votée en 2015 un montant de 90 000 € au titre de l'opération P132 O003 « espace numérique de travail » ;
- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 4 137 000 €, votée en 2015, un montant total de 62 400 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention de 90 000 € à l'Association Nationale des CEMEA au titre de la Cart'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes ;
- d'attribuer, sur le chapitre 932 du budget de la Région, une subvention de 90 000 € à l'Association Nationale des CEMEA au titre de l'opération « P132O003 – Espace Numérique de Travail » dont 54 000 € sur le budget 2015 ; le solde sur le budget 2016.
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, une subvention de 62 400 € à l'Association Nationale des CEMEA au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société » dont 37 800 € sur le budget 2015 ; le solde sur le budget 2016.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans un délai de 15 jours à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de procéder au versement, par dérogation au règlement des subventions régionales, selon les modalités suivantes :

- 75 %, soit 181 800 € à la signature de la convention et sur présentation des comptes annuels 2014, selon la répartition suivante :
 - 90 000 € au titre du budget de la DJSVA
 - 54 000 € au titre du budget de la DEFSS
 - 37 800 € au titre du budget de la DEFPA.

Le solde de 25 %, soit 60 600 € sera versé sur présentation d'un compte rendu technique et un bilan financier dans les 3 mois après la fin de l'action et selon la répartition suivante :

- 36 000 € au titre du budget de la DEFSS
 - 24 600 € au titre du budget de la DEFPA.
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour la prise en compte des dépenses émises à compter du 1^{er} septembre 2015.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28456-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-604

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P322 « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 425 500 € votée en 2015, un montant de 2 500 € au titre de l'opération P322O003 « Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 2 500 € réparti comme suit :

- Annexe 1 : 2 projets de Service Volontaire Européen : pour un montant total de 1 500 €,

- Annexe 2 : 1 aide au titre de l'@too Mobilité Internationale : pour un montant total de 1 000 €.

- conformément aux annexes jointes, les subventions < 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- la Maison de l'Europe de Caen Basse Normandie pour l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen, du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016,

- le Centre Régional d'Information Jeunesse Basse-Normandie pour l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen, du 1^{er} octobre 2015 au 31 juillet 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention du CITIM, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28459-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-605

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire. Partenaires Cart'@too</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre acte de la liste des partenaires ayant signé la convention de partenariat Cart'@too, en annexe 1, selon le modèle de convention type « partenaire Cart'@too » approuvé par la délibération n° AP 15-06-79 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date des 18 et 19 juin 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28447-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-606

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2015, un montant de 22 500 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant de 22 500 €, au titre de "l'amélioration les équipements sportifs ou de loisirs" conformément l'annexe jointe ;

- La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention conformément au modèle figurant en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28453-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-607

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques portés par des structures professionnelles de production audiovisuelle et cinématographique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modifications apportées au règlement concernant le soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques portés par des structures professionnelles de production audiovisuelle et cinématographique, jointes en annexes 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28357-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-608

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

A/ • d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 6 835 399 € votée en 2015, modifiée lors des Décisions Modificatives n°2 et n°3, les montants suivants :

- 500 000 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;
- 15 242 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- 16 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;
- 20 000 € au titre de l'opération PO93O016 «Actions à l'international» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 551 242 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

B/ • d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 4 335 000 € votée en 2015, modifiée lors de la Décision Modificative n°2, les montants suivants :

- 7 625 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- 38 916 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» ;
- 15 640 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 62 181 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois (à l'exception des conventions relatives au fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle pour lesquelles le délai de retour est fixé à un mois) à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- de prendre note que les subventions attribuées au titre du Fonds d'Aide à l'Economie du Livre (FAEL) seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28354-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-609

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 060 550 € votée en 2015 modifiée lors de la Décision Modificative n°3, les montants suivants :

- 35 000 € au titre de l'opération PO92O006 «Milieu rural» ;

- 26 000 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 61 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28361-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-610

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 276 840 € votée en 2015 modifiée lors de la Décision Modificative n°3, les montants suivants :

- 160 000 € au titre de l'opération PO90O005 «Réseaux Livre et Lecture» ;

- 75 000 € au titre de l'opération PO90O007 «Réseaux Spectacle Vivant» ;

- 10 000 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 245 000 €, dont 160 000 € à l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine pour la prise en charges des fluides au titre de l'année 2015, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;

- de prévoir dans les conventions financières que le versement des subventions suivantes interviendra en totalité au moment de leur signature :

- IMEC (prise en charge d'une partie des fluides) : 160 000 €
- ODIA (développement du volet musique) : 35 000 €
- CREAM (pôle régional de la marionnette) : 25 000 €

- les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28345-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-611

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i> <i>Relais Culturels Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter le nouveau règlement joint en annexe 1 ;
- d'affecter sur l'Autorisation d'Engagement de 6 276 840 € votée en 2015, modifiée lors de la Décision Modificative n°3 au titre de la Culture, un montant de 373 758 € sur le chapitre 933 du budget de la Région pour le dossier «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;
- d'attribuer, pour un montant de 373 758 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture», les subventions suivantes :
 - 92 082 € en faveur de Saint-Lô Agglomération au titre de la 7^{ème} année Relais Culturel Régional ;
 - 87 336 € en faveur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fiers au titre de la 7^{ème} année du Relais Culturel Régional ;
 - 84 590 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Falaise au titre de la 7^{ème} année du Relais Culturel Régional
 - 109 750 € en faveur du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel au titre de la 6^{ème} année du Relais Culturel Régional.
- d'autoriser le Président à signer :
- les Contrats d'Objectifs et de Moyens (2015-2017 ou 2016-2018 selon les cas) de ces relais et le cas échéant à apporter tous les compléments utiles, dans les limites du projet adopté par la Région et sous réserve de la contractualisation autour du projet entre la collectivité bénéficiaire et la structure d'appui (annexe 2),
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28349-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-612

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 677 795 € votée en 2015 modifiée lors des Décisions Modificatives n°2 et n°3, les montants suivants :
 - 34 372 € au titre de l'opération PO91O002 «Cart'@too volet culture» ;
 - 7 500 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 41 872 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- de modifier la délibération n° 15-05 du 29 mai 2015 en attribuant la subvention de 5 000 € initialement octroyée à l'Association Compagnie Parabole à l'Association Arts Attack ! pour la mise en place du projet «FFT Box v2.0» avec l'Ecole d'Ingénieurs (ESIX) de Caen dans le cadre des jumelages 2015-2016, son montant restant inchangé ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°2 au protocole de coopération Culture-Santé 2011/2014 signé le 10 juin 2011 entre l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie (annexe 2) ;
 - les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;
 - de prendre note que les subventions attribuées au titre de la saison culturelle Cart'@too seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28341-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-613

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Peindre en Normandie - Fonctionnement 2016</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention à l'Association PEINDRE EN NORMANDIE, pour un montant total de 39 000 €, afin d'assurer son fonctionnement en 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association PEINDRE EN NORMANDIE, la convention jointe en annexe,

La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire, dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire, pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28313-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-614

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>EPCC "La Fabrique de patrimoines en Normandie" - Fonctionnement 2016</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention à l'EPCC « La fabrique de patrimoines en Normandie », pour un montant total de 870 300 € afin d'assurer son fonctionnement en 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'EPCC « La fabrique de patrimoines en Normandie », la convention jointe en annexe,

La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire, dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire, pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28280-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-615

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>LA LOURE - Fonctionnement 2016</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention à l'association La Loure, pour un montant total de 6 000 € afin d'assurer son fonctionnement en 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association La Loure, la convention jointe en annexe 1,

La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28307-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-616

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Convention d'application 2016 entre la région Basse-Normandie et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 17 500 € au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche, au titre de l'inventaire architectural du Parc naturel régional du Perche mené en 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche, la convention d'application 2016, jointe en annexe,

La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire, dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire, pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28335-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-617

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Dépenses Transversales - Soutien aux Acteurs régionaux - Autres Interventions - Partenariats et programmes stratégiques - Coopération avec les territoires partenaires - Mise en œuvre des programmes Interreg - Animations et promotions européennes - Cotisations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Annie BIHEL ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif au CREAN,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 235 065 € votée en 2015, les montants suivants :

- 4 500 € au titre de l'opération P330O002 Dépenses Transversales,
- 23 300 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux,
- 14 100 € au titre de l'opération P330O016 Coopérations avec les territoires partenaires,
- 32 977.74 € au titre de l'opération P330O018 Animation et promotion européenne,
- 4 800 € au titre de l'opération P330O019 Cotisations ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 70 377.74 € réparti comme suit :

- 2 500 € à la Ville de Fleury-sur-Orne pour le projet de coopération décentralisée avec la communauté rurale de Ouonck (Sénégal) du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016,

- 20 000 € à Eau-Vive Basse-Normandie pour la coopération décentralisée entre quatre communes bas-normandes et les cinq communes du canton de Kornaka (Niger), année 1 du triennal MAE 2016-2019, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017,

- 800 € à Peuples Solidaires du Pays Granvillais pour l'organisation de la Semaine de la Solidarité Internationale, du 20 au 22 novembre 2015,

- 1 500 € au lycée Alain Chartier pour le séjour d'élèves en Chine dans le cadre d'un échange avec le lycée de Xiamen, du 28 octobre 2015 au 11 novembre 2015,

- 7 600 € à l'Association Socioculturelle des élèves du Lycée Agricole public de Coutances (ASCLAC) pour la mission pédagogique avec le lycée agricole de Tamatave (EASTA), année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015, du 1^{er} avril 2015 au 30 avril 2016,

- 5 000 € au Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL) pour l'accompagnement du renforcement institutionnel de la Région Atsinanana (Madagascar), année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015, du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016,

- 30 000 € au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands au titre de son activité Europe Direct 2016, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

- 2 977.74 € au 7 Vents pour la mise en œuvre du projet sur les éco-matériaux dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage de projet européen, du 1^{er} août 2015 au 30 août 2016 ;

- d'autoriser :

- le paiement de la facture émise par Best Of France à hauteur de 4 500 € pour la prise en charge de l'opération de communication sur la Normandie lors du salon Best of France de New-York en septembre 2015,

- l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association des Agences de Démocratie locale (AADL/ALDA) et le versement de 4 800 € au titre de la cotisation 2016 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :

- Best Of France pour l'opération de communication sur la Normandie lors du salon Best of France de New-York en septembre 2015,

- Ville de Fleury-sur-Orne pour le projet de coopération décentralisée avec la communauté rurale de Ouonck (Sénégal) du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016,

- Association Socioculturelle des élèves du Lycée Agricole public de Coutances (ASCLAC) pour la mission pédagogique avec le lycée agricole de Tamatave (EASTA), année 3 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015, du 1^{er} avril 2015 au 30 avril 2016,

- 7 Vents pour la mise en œuvre du projet sur les éco-matériaux dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage de projet européen, du 1^{er} août 2015 au 30 août 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Ville de Fleury-sur-Orne, Peuples Solidaires du Pays Granvillais, lycée Alain Chartier, les 7 Vents, la convention selon le modèle de convention type « subventions inférieures ou égales à 23 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

- avec Le Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands, la convention selon le modèle de convention type « subventions supérieures à 23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

- avec Eau-Vive Basse-Normandie, l'Association Socioculturelle du Lycée Agricole de Coutances (ASCLAC), Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL), la convention selon le modèle de convention type « subventions relatives aux programmes triennaux de coopération décentralisée cofinancées par le Ministère des Affaires Etrangères » (subventions payables en deux versements) approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014, relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- l'avenant à la convention N°15P01104 joint en annexe n° 1 précisant le budget prévisionnel et les dates de réalisation du projet d'étude psychophysiologique de la pédagogie du contrôle cognitif dans l'apprentissage des sciences, dans le cadre de l'Appel à Projets Canada, de l'Université de Caen Basse-Normandie UFR de Psychologie concernant la subvention accordée par délibération N°CP 15-04-194 du 10 avril 2015,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-26989-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-618

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Réajustement financier de l'opération "recentrage de l'activité industrielle à Condé-sur-Vire des activités de fabrication de crème UHT de l'usine de Derval et développement de l'activité logistique" - SAS ELVIR</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'approuver le nouveau plan de financement SAS *ELVIR* Opération : recentrage de l'activité industrielle à Condé-sur-Vire des activités de fabrication de crème UHT de l'usine de Derval et développement de l'activité logistique comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Travaux immobiliers	1 815 356,16	FEDER	208 329,31	3,24%
Matériels et Equipements	4 608 130,79	CG 50	208 604,39	3,25%
		Région Basse-Normandie	300 000,00	4,67%
		autofinancement	5 706 553,25	88,84%
TOTAL	6 423 486,95	TOTAL	6 423 486,95	100,00%

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-26847-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-619

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Syndicat mixte Manche Numérique - Déploiement de réseaux de nouvelle génération "Très Haut Débit" dans le département de la Manche : FTTH - Sites pilote - Avenant n°3</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 470 000 €, votée en 2015, un montant de 1 000 000 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

• d'attribuer au Syndicat mixte Manche Numérique, sur le chapitre 900 du budget 2015 de la Région, pour l'opération Déploiement de réseaux de nouvelle génération "Très Haut Débit" dans le département de la Manche : FTTH - Sites pilote, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 000 000 €, sur une base éligible de 12 548 750,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 32 % ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention de financement, joint en annexe, afin de modifier le plan de financement suivant :

BUDGET INITIAL :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Travaux	9 423 750,00	FEDER	3 015 600,00	32,00 %
		Etat FSN	2 549 124,38	27,05 %
		Maitre d'ouvrage public	3 859 025,62	40,95 %
TOTAL	9 423 750,00	TOTAL	9 423 750,00	100,00 %

BUDGET MODIFIE :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Travaux	12 548 750,00	FEDER	4 015 600,00	32,00 %
		Etat FSN	3 493 572,00	27,84 %
		Maitre d'ouvrage public	5 039 578,00	40,16 %
TOTAL	12 548 750,00	TOTAL	12 548 750,00	100,00 %

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27137-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-620

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Animation du projet de territoire et du programme d'actions du Pays du Perche ornais (2012) - Déchéance partielle suite au contrôle ASP</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'approuver le nouveau plan de financement du dossier « *Animation du projet de territoire et du programme d'actions du Pays du Perche ornaïs (2012)* » et la proposition de reversement :

PLAN DE FINANCEMENT RETENU APRES CSP				
Poste de dépenses	Montant	Plan de financement	Montant	Taux
Frais salariaux Julie AUBRY	30 755,65	FEADER	50 069,19	50,00%
Frais salariaux Dominique GUYOT	18 252,88	Région	30 040,74	30,00%
Frais salariaux Nathalie DENIS	4 167,95	Autofinancement FEADER	20 028,45	20,00%
Frais salariaux Claire VAILLANT	13 463,19			
Frais salariaux Caroline FOUCAULT	33 498,72			
TOTAL	100 138,37	TOTAL	100 138,38	100,00%

Montant à rembourser subvention FEADER : 414,60 euros

Montant à rembourser subvention Région : 248,76 euros

• d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette délibération ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28169-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-621

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 12 344 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 2 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 2 730 heures et un montant indicatif de 13 347,18 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, 6 aides au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 12 344 € à 6 propriétaires, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 3 jointe, au titre des aides liées aux contrats de transmission (6 aides à la location des terres, ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aides présentés dans cette annexe 3 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28057-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-622

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Connaissance et conseil - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :
 - le 1^{er} appel à projets « Aide aux actions d'information et de démonstration » - type d'opérations 1.2 du PDR, joint en annexe 1,
 - le transfert de la subvention de 800,00 € attribuée à l'EARL SCIRCEE lors de la Commission permanente du 17 octobre 2014 (délibération n° CP-14-10-541) à la SARL SCIRCEE CONSEIL,
 - l'agrément du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour le dispositif « Chèque conseil agricole » par la convention 2015-AGRI-97, présentée en annexe 3 ;
- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 7 380.35 €, pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil», un montant total de subventions de 7 380.35 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole réparti conformément à l'annexe 2 jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les chèques conseil agricole :
 - le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec le Conseil des chevaux de Basse-Normandie, la convention 2015-AGRI-97, jointe en annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-623

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 12 781 000 €, votée et modifiée en 2015, un montant de 14 250 €, pour l'opération «P040O004 – Filière Forêt-Bois» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 13 250 € au syndicat mixte du PNR Normandie-Maine, pour la coordination et l'animation de la charte forestière de territoire en 2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 41 500 € TTC,

- 1 000 € au bénéficiaire répertorié dans l'annexe 3 jointe, pour la réalisation d'un plan simple de gestion forestière volontaire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier de plan simple de gestion forestière présenté en annexe 3 jointe : l'aide sera versée au vu de la notification d'agrément du plan simple de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le syndicat mixte du PNR Normandie-Maine, la convention 2015-AGRI-98 jointe en annexe 1,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- avec le syndicat mixte du PNR Normandie-Maine, l'avenant n°1 à la convention 2014-AGRI-164, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28157-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-624

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser :

- le lancement du 1er appel à projets 2015 pour le type d'opération 8.2 du PDR «Mise en place de systèmes agroforestiers», figurant en annexe 1 jointe ;

- le lancement du 1er appel à projets 2015 pour le type d'opération 8.1 du PDR «Aide au boisement et à la création de surfaces boisées à finalité environnementale», figurant en annexe 2 jointe ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28122-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-625

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - FCT</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter sur l'AE « P040O003 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 121 164 €, pour l'opération « P040O003 – Filière équine » ;

. d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 9 164 € au Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornaïs sur la base d'une dépense éligible de 11 455 € TTC, pour l'élaboration du schéma sanitaire équin régional,

- 24 000 € au Réseau d'Epidémio-Surveillance en Pathologie Equine (RESPE) sur la base d'une dépense éligible de 135 559 € TTC, pour le déploiement du dispositif de surveillance : portail web RESPE,

- 83 000 € à l'Anses sur la base d'une dépense éligible de 292 000 € HT, pour le déploiement du réseau RESUMEQ,

. d'autoriser le Président à signer :

- avec le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornaïs, la convention 2015-AGRI-99 jointe en annexe 2,

- avec le Réseau d'Epidémio-Surveillance en Pathologie Equine (RESPE), la convention 2015-AGRI-100 jointe en annexe 3,

- l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2014-2017 signée entre l'Anses et la Région jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-626

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 679 512,28 € au titre de l'opération « P040O025 – Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits »

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions aux bénéficiaires listés en annexe 1, pour un montant total de 674 512,28 € ;

d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention de 5 000 € à la FDSEA de la Manche pour l'organisation des rencontres laitières européennes les 19 et 20 octobre 2015 au Mont Saint Michel, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 14 074 € ;

- pour chaque dossier, la convention devra être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (si 2 signataires maximum) ou dans les six mois (si plus de 2 signataires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'approuver le lancement de l'appel à projets pour la sélection des projets agroenvironnementaux et climatiques pour la campagne 2016 présenté en annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à finaliser cet appel à projets si nécessaire ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions, selon le modèle joint en annexe 3, avec les divers bénéficiaires cités dans le tableau en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer la convention avec FDSEA de la Manche, selon le modèle joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27950-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-627

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières agricoles durables - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O030 Filières agricoles durables», à divers bénéficiaires, dans le cadre du 1^{er} appel à projets, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 1 717 552,78 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 3 000 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du dispositif 4.1.1 « Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale » du PDR ;

- d'autoriser la modification de la nature de la dépense subventionnable précisée dans la convention N°2014-AGRI-138 (délibération n° CP14-09-475 du 26 septembre 2014) avec la SARL ETA RUAAULT par avenant joint en annexe 3 ;

- d'autoriser l'ASP à verser :

- aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région pour un montant total de 1 717 552,78 € sur la dotation 2015, qui lui a été attribuée,

- sur ces dossiers la contrepartie FEADER d'un montant de 2 974 607,98 €,

- pour l'ensemble des autres dossiers la contrepartie FEADER pour les autres cofinanceurs nationaux à hauteur de 3 959 439,50 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 1 jointe, selon modèle type joint en annexe 2,

- l'avenant n°1 de la convention n° 2014-AGRI-138 avec la SARL ETA RUAAULT, joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28003-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-628

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O011 Transformation des produits agricoles et de la mer », à divers bénéficiaires, dans le cadre du 1er appel à projets, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 339 528,46 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 500 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du dispositif 4.2.1 « Investissements pour la transformation/commercialisation à la ferme du PDR ;

. d'approuver le 2ème appel à projets 2015 « Investissements physiques en transformation-commercialisation dans les entreprises agroalimentaires » - type d'opérations 4.2.2 du PDR, joint en annexe 3 ;

• d'annuler les subventions suivantes :

- 25 050 € (12 525 € Région / 12 525 € FEADER) attribuée par la délibération n°11-712 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011 à la SARL T.I.R. pour la mise en place de nouveaux conditionnements dans le cadre du développement d'une entreprise de fabrication de teurgoule,

- 131 326,73 € (65 663,37 € Région / 65 663,36 € FEADER) attribuée par la délibération n°CP-13-09-541 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013 à la SARL LES JAMBONS D'ANTAN pour le développement d'une entreprise de fabrication de jambon cru fumé ;

• d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1 les montants de subvention de la Région pour un montant total de 339 528,46 € sur la dotation 2015 qui lui a été attribuée,

- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER d'un montant de 578 116,82 €,

- à annuler partiellement l'attribution de l'aide à la SARL LES JAMBONS D'ANTAN conformément à la décision de déchéance présentée en annexe 4 jointe,

- à annuler totalement l'attribution de l'aide à la SARL T.I.R. et demander le remboursement de l'acompte versé conformément à la décision de déchéance présentée en annexe 5 jointe;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions attributives d'aide avec chacun des bénéficiaires listés en annexe 1 jointe, selon modèle type joint en annexe 2,

- la décision de déchéance partielle de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 123A « Investissements dans les entreprises agroalimentaires » avec la SARL LES JAMBONS D'ANTAN, présentée en annexe 4 jointe,

- la décision de déchéance totale de l'aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 123A « Investissements dans les entreprises agroalimentaires » avec la SARL T.I.R., présentée en annexe 5 jointe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-629

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Coopération, Innovation, études, expérimentations et stratégie - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 12 781 000 €, votée en 2015, un montant de 8 000 €, pour l'opération « P040O006 – Coopération, Innovation, études, expérimentation, stratégie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, une subvention de 8 000 € pour l'organisation d'une journée interprofessionnelle filière viande en mars 2016, en association avec la région Haute-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28271-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-630

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Mise en œuvre de la gestion opérationnelle du programme de développement rural FEADER 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les conventions relatives à la gestion en paiement associé du type d'opérations 4.1.1 dans le cadre du Programme de Développement Rural de Basse-Normandie, avec l'Agence de Services et de Paiement, la Région et chaque Conseil Départemental (Calvados, Manche et Orne), jointes en annexes 1, 2, 3 et 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 29 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28297-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-631

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 2 427 000 €, votée en 2015, un montant de **460 680 €** au titre de l'opération « P240O003 Filière Cultures Marines » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les subventions d'un montant total de **460 680 €** aux bénéficiaires figurant en annexe 1 et annexe 2, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 : investissement en aquaculture et projet pilote ; les subventions sont réparties comme suit :

- **396 000 €** aux 2 bénéficiaires, pour des investissements productifs en aquaculture, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 3 120 000 € HT présenté en annexe 1 ;

- **64 680 €** pour la mise en œuvre des deux projets pilotes décrits en annexe 2 : «**NORMANDY FROG et HAPPY FROG**» sur un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 129 701 € HT présenté en annexe 2 et repartis comme suit :

- **50 630 €** pour l'ACTALIA répartis comme suit :
 - . **24 630 €** pour la mise en œuvre du projet « HAPPY FROG » sur un montant total éligible de 49 261 € HT,
 - . **26 000 €** pour la mise en œuvre du projet « NORMANDY FROG » sur un montant total éligible de 52 000 € HT,
- **10 450 €** pour la SARL AQUAPRIMEUR pour la mise en œuvre du projet « HAPPY FROG » sur un montant total éligible de 20 900 € HT,
- **3 600 €** pour la SCEA NORMANDY FROG pour la mise en œuvre du projet « NORMANDY FROG » sur un montant total éligible de 7 540 € HT ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-PCM-65 avec la **SAS BDV** pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 3,

- la convention n° 2015-PCM-66 avec la **SARL AQUAPRIMEUR** pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 4,

- la convention n° 2015-PCM-67 avec **ACTALIA et la société NORMANDY FROG** pour la mise en œuvre du projet pilote de « NORMANDY FROG », jointe en annexe 5,

- la convention n° 2015-PCM-68 avec **ACTALIA et la société AQUAPRIMEUR** pour la mise en œuvre du projet pilote « HAPPY FROG », jointe en annexe 6,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27913-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-632

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 720 000 €, votée en 2015, un montant de **73 817 €** au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région au titre de l'opération « P240O001 – Etudes et recherche », les subventions suivantes :

- 6 350 € à l'IFREMER LERN Port en Bessin pour la réalisation du projet VIAPSE II du programme d'actions 2015 du CRH dont le pilote est l'Université de Caen sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 27 103,00 € HT,

- 38 467 € à ACTALIA pour la réalisation du programme OXYVIR : « Développement d'une méthodologie pour discriminer les virus (norovirus, VHA) infectieux et non infectieux dans les aliments à risque » sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 96 166,00 € HT,

- de modifier la ventilation des subventions attribuées par délibération n° CP 14-10-548 du 17 octobre 2014 concernant le projet NUTRIAQUA, comme suit :

- 45 130,76 € DIELEN Laboratoires pour la réalisation du programme « NUTRIAQUA » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 108 130,76 € HT,

- 33 896,00 € au Laboratoire d'Aquaculture et l'Artemia Reference Centre de l'Université de Gand (4 896 € initialement attribué et augmenté de 29 000 €) pour la réalisation du programme « NUTRIAQUA » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 34 346,00 € HT,

- 10 000,00 € à l'Université de Lorraine pour la réalisation du programme « NUTRIAQUA » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 20 000,00 € HT,

- 31 032,00 € à l'UR INRA1067 NuMÉA de Saint Pée sur Nivelles pour la réalisation du programme « NUTRIAQUA » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 51 032,00 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention n°2015-PCM-35 avec l'Université de Caen Basse Normandie, le GIP LABEO, le CFPPA de Coutances, l'Ifremer de Port en Bessin, le SMEL, le LPMA Daniel Rigolet, le CRC pour la réalisation du projet VIAPSE II du programme d'actions 2015 du CRH, joint en annexe 1,

- la convention n° 2015-PCM-69 avec ACTALIA, pour la réalisation du programme OXYVIR : « Développement d'une méthodologie pour discriminer les virus (norovirus, VHA) infectieux et non infectieux dans les aliments à risque » jointe en annexe 2,

- l'avenant n° 2 à la convention 2014-PCM-59 pour le projet NUTRIAQUA avec Dielen Laboratoires, Université de Gand et Artemia Référence Centre, Faculty of Bioscience Engineering, Université de Lorraine, l'UR INRA1067 NuMÉA (Nutrition, Métabolisme, Aquaculture) Aquapole INRA, joint en annexe 3,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27921-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-633

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant total de 149 430 €, dont :

- 70 430,00 € au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers »,
- 60 000,00 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariats branches professionnelles »,
- 19 000,00 € au titre de l'opération « P053O010 – Carte des Formations » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de 102 130,00 € pour les subventions suivantes :

- 70 430,00 € au titre de l'opération « P053O001 - Cité des Métiers », dont :
 - . 9 600,00 € à l'association Carrières 2000 pour la 28^{ème} édition du forum des métiers des 27 et 28 janvier 2016 (annexe 2),
 - . 3 000,00 € à l'association Forum Lycéen du Sud Manche pour son 16^{ème} forum lycéen du 26 novembre 2015 (annexe 3),
 - . 10 000,00 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale pour l'organisation de 4 « Nuits de l'Orientation » en 2016 (annexe 4),
 - . 1 910,00 € à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne pour son 4^{ème} forum de l'emploi et de la formation le 11 septembre 2015 (annexe 5),
 - . 3 420,00 € à l'association Carrières Formations pour le forum emploi formation du 15 janvier 2016 (annexe 6),
 - . 7 500,00 € à la Ville d'Ifs pour l'organisation de la manifestation « La Cité des Métiers vous rencontre » des 30 et 31 mars 2016 (annexe 7),
 - . 35 000,00 € à l'association Entreprendre Pour Apprendre Basse-Normandie pour l'organisation du championnat des mini-entreprises 2016 (annexe 8),
- 12 700,00 € au titre de l'opération « P053O004 - Partenariats Branches professionnelles », dont (annexe 9) :
 - . 6 700,00 € au L. P. les Sapins de Coutances pour la participation au défilé « Mode in Normandie » 2016,
 - . 1 500,00 € au lycée Jean Mermoz de Vire pour la participation au défilé « Mode in Normandie » 2016,
 - . 1 500,00 € au lycée Victor Lépine de Caen pour la participation au défilé « Mode in Normandie » 2016,
 - . 2 000,00 € au lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg pour la participation au défilé « Mode in Normandie » 2016,
 - . 1 000,00 € au lycée Flora Tristan de Flers pour la participation au défilé « Mode in Normandie » 2016,
- 19 000,00 € à la Maison des Adolescents du Calvados au titre de l'opération « P053O010 – Carte des Formations » pour l'expérimentation dans le cadre de la prévention et lutte contre le décrochage (annexe 10) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- *Subventions accordées à l'Association Carrières 2000, l'Association Forum Lycéen du Sud Manche, à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, l'Association Carrières Formation, la Ville d'Ifs, à la Maison des Adolescents et à l'Association Entreprendre Pour Apprendre Basse-Normandie :*
 - Un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention.
 - Le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs.
- *Subventions accordées aux lycées Les Sapins, Jean Mermoz, Victor Lépine, Alexis de Tocqueville et Flora Tristan :*

- Un premier versement de 80 % de la subvention sera versé à la notification de la convention.
- Le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs.
- *Subventions accordées à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne :*
 - La totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention ;
 - de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier suivant :
- Au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers », le 4^{ème} forum de l'emploi et de la formation organisé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne ;
 - d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions jointes en annexes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10,
 - tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 27 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28094-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-634

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis » de 4 458 805 €, votée en 2015, un montant total de 58 964,50 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, un montant total de subventions de 58 964,50 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires et réparties conformément à l'annexe jointe n°1 ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » :

- 100% de l'aide sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 27 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27935-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-635

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Participer aux investissements immobiliers dans les CFA (P054)
Titre	<i>Participer aux investissements immobiliers des CFA : engagements 2015 et actualisation de deux opérations antérieures</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P054 – Participer aux investissements immobiliers des CFA », de 1 735 386 €, votée en 2015, un montant de 1 248 441,25 € au titre de l'opération « P054O002 – Plan Pluriannuel d'Investissements Immobiliers » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2014 de la Région, des subventions proportionnelles d'un montant total de 1 248 441,25 € sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 2 jointe ;

- de diminuer de 582 500 € le montant de la subvention accordée par la délibération n° AP 13-11-108 suite à la confirmation de la délégation de compétence accordée à la Commission Permanente pour procéder à l'affectation des crédits relatifs au PPII ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement en autorisant un nombre d'acompte pouvant être supérieur à 3 ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Conseil Départemental de l'Orne pour l'internat du CFA de Sées jointe en annexe 1,

- l'avenant n° 1 à la convention d'investissement n° CR DPMA 2013-199 modifiant le montant de la subvention accordée par la Région et le taux d'intervention pour tenir compte de la révision du projet joint en annexe 3,

- l'avenant n° 1 à la convention d'investissement n° CR DEFPA 2014-534 modifiant l'intervention de la Région pour garantir au syndicat mixte du CMFAO le bouclage du financement du projet joint en annexe 4,

- la convention-type jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-636

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Accompagner le fonctionnement des CFA</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA » de 34 347 000 €, votée pour 2015, un montant de 8 033 476,40 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, le solde des subventions de fonctionnement des CFA au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de 8 033 476,40 €, réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » : 100% du solde sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 27 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27941-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-637

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 2 365 800 € votée pour 2015, un montant total de 938 276,50 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissements pédagogiques dans les CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, des subventions proportionnelles d'un montant total de 938 276,50 € réparties sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 27 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27963-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-638

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Réussir Validation des Acquis de l'Expérience</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 14 769 618 € votée pour 2015 un montant total de 5 600 €, au titre de l'opération P164O007 « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de 43 749 730 €, ventilé comme suit :

- 5 600 € au titre de l'opération P164O007 « VAE », ces aides étant proportionnelles, et pour un taux d'intervention de 100 %, conformément à l'annexe jointe n° 3,

- 43 744 130 € au titre de l'opération P164O008 « SIEG REUSSIR », conformément à l'annexe jointe n° 5 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subvention « Accompagnement VAE » : le versement de l'aide se fera à la réception des justificatifs, en dérogeant ainsi au règlement des subventions régionales,

- Convention d'habilitation SIEG : le versement de la compensation sera réalisé par acomptes successifs, le solde étant versé après réception de pièces comptables justificatives, conformément à la convention jointe en annexe n° 1,

- Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe n° 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes 1 et 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-639

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, Un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 6 072 620 € votée pour 2015 un montant total de 6 853,85 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 717 620 € votée pour 2015, un montant total de 167 438,70 € ventilé comme suit :

- 23 484,40 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel »,
- 143 954,30 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 23 484,40 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel », opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 4 918,20 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 2,

- 139 036,10 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 3 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- . de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement régional des subventions pour les conventions supérieures à 150 000 € :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- . de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement des subventions régionales :

- un premier versement de 50 % de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 2 et n° 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type du dispositif « Une formation, un emploi », approuvée par la délibération n° CP 15-02-105 de la Commission permanente du Conseil Régional du 27 février 2015,

- la convention-type du dispositif « Qualif programme Individuel », approuvée par la délibération n° AP 14-FP-05-02-1 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 20 février 2014,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 27 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27846-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-640

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir</i> <i>Formation des actifs et ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 1 691 900 € votée pour 2015 un montant total de 113 839,93 € ventilé comme suit :

- 103 839,93 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir »,

- 10 000 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 113 839,93 € :

- 2 361 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 41 478,93 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 3,

- 60 000 € à UNIFORMATION au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », cette aide étant proportionnelle,

- 10 000 € à la Comédie de Caen – CDN de Normandie au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle et pour un taux d'intervention de 66,6 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subventions au titre du dispositif Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir, par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense,

- Subvention accordée à UNIFORMATION : un premier versement de 10 000 € sera versé à la notification de la convention, des acomptes annuels seront versés en fonction des dépenses engagées, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée au dossier Monsieur CHOUROT : la totalité sera versée de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- Subvention accordée à la Comédie de Caen – CDN de Normandie : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'approuver le lancement de l'appel à projets FEADER portant sur la mesure 1.1 « Formation professionnelle et acquisition de compétences » du Programme de développement rural Basse-Normandie 2014-2020, présenté en annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexe 2 et 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 27 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27848-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-641

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Appel à projets FSE - Actions innovantes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 3 167 100 € votée pour 2015, un montant de 128 417 € au titre de l'opération « P163O007 FSE Innovation orientation FTLV » ;

- d'attribuer sur le chapitre 936 du Budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 128 417 € au titre de l'opération « P163O007 FSE Innovation orientation FTLV », les financements étant proportionnels et répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les montants attribués ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- en dérogation au Règlement Régional des Subventions, de prévoir : un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 40 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation du FSE sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 27 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 27 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28721-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-10-642

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Actions pour l'attractivité et la promotion économique régionale.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » voté en 2015, les montants suivants :

- 19 984 € au titre de l'opération P301O001 « Attractivité et Promotion Economique »,

- 300 000 € au titre de l'opération P301O010 « Redynamisation économique des territoires », pour le marché de service relatif à accompagnement des mutations économiques au travers d'un dispositif en faveur des territoires et des entreprises ;

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 5 850 000 € voté en 2015, (fonds FEDER), un montant de 499 200 € au titre de l'opération P301O009 Plan d'action création/reprise/transmission d'entreprise (ce montant est affecté sur des fonds FEDER) ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les montants maximum suivants :

- 10 000 € pour l'organisation du colloque France-Chine en mars 2016 à la société d'économie mixte du Centre International de Deauville,

- 6 000 € pour l'organisation du congrès des Dirigeants Commerciaux de France en mai 2016 à Deauville, par l'association, loi 1901, des Dirigeants Commerciaux de France ;

- d'attribuer sur le chapitre 936 du budget 2015 de la Région, crédits FEDER, 499 200 € au profit de la Région Basse-Normandie, au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Création, Reprise et Transmission des Entreprises au profit de la Région Basse-Normandie ;

- de prévoir le versement des subventions en une fois sur présentation des pièces suivantes, avant le 30 juin 2016, sous peine d'annulation :

- un bilan du colloque France-Chine pour la subvention accordée au CID de Deauville,

- un plan de communication en faveur de la Région établi en partenariat avec les Dirigeants Commerciaux de France, pour la subvention de 6 000 €,

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-643

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Opérations collectives export</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » votée en 2015, un montant de 86 594 € au titre de l'opération P300O006 OPERATIONS EXPORT ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 50 000 € au maximum en faveur de l'APTES au titre des opérations collectives export 2015 pour la mission CES 2016 à Las Vegas,

- 36 594 € au maximum en faveur de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE REGIONALE BASSE NORMANDIE au titre des opérations collectives export 2015, pour la mission normande Chine ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et les conventions utiles, selon le modèle approuvé par délibération n°12 153 du Conseil Régional en date des 20 et 21 décembre 2012.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28106-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-644

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 103 500 €, votée en 2015, un montant de **12 916 €** au titre de l'opération P302O004 « Susciter l'innovation sociale sur les territoires »,
- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 312 000 €, votée en 2015, un montant de **25 270 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention maximale de **12 916 €** à l'Association CHANTIER ECOLE BASSE-NORMANDIE pour l'engagement par le Collectif « Emploi Solidaire en Normandie », en 2015-2016, de l'opération « Vers le déploiement d'une stratégie régionale de l'IAE vers les grands comptes », conformément au projet de convention joint en annexe ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application respectives :

- acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75% de la subvention, soit 9 687 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
- solde en 2017, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 31 mars, sur présentation de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, d'un bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 une subvention maximale de :

- **5 270 €**, correspondant à 16,5% du montant prévisionnel éligible de l'opération à l'association Collectif d'Urgence d'Alençon,
- **20 000 €**, correspondant à 48,87% du montant prévisionnel éligible de l'opération à l'association Les Saltimbrés ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage :

- au 1^{er} novembre 2015 et à une fin de réalisation au 31 mai 2016, pour l'Association Collectif d'Urgence à Alençon,
- au 1^{er} octobre 2015 et à une fin de réalisation au 31 mai 2016, pour l'association Les Saltimbrés ;

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de la réalisation du programme d'investissement au 1^{er} octobre 2015 pour l'association Les Saltimbrés ;

- de déroger à la règle selon laquelle la durée d'exécution du programme d'investissement est calée sur la durée maximale (3 ans) et de considérer comme date limite de demande de versement du solde de la subvention le 31 octobre 2016,
 - d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33 %, sur demande expresse du bénéficiaire et sur la base de factures acquittées ou - à titre dérogatoire - de factures pro forma, correspondant au moins à 33 % de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-27995-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-645

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Raphaël CHAUVOIS ne prenant pas part au vote,

• d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 9 109 489 € votée en 2015, les montants suivants :

- 300 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- 1 610 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE, dont 38 000 € au titre de la bonification éco conditionnalité des aides régionales ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région :

- des subventions pour un montant total de 300 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- des prêts à taux zéro pour un montant total de 1 572 000 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

- une subvention pour un montant total de 38 000 € au titre de la bonification éco conditionnalité des aides régionales conformément à l'annexe 3 ;

• de vous prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 4 ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention éco conditionnalité, selon le modèle présenté en annexe 5,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28107-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-646

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux projets collaboratifs ; Soutien aux projets de transfert de technologie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

● d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 12 510 313 €, votée en 2015,

- un montant total de 656 955,74 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs »,
- un montant total de 366 588,40 € au titre de l'opération « P281O008 – Soutien aux projets de transfert de technologie »,

- sur l'AE FEDER « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 677 845 €, votée en 2015,

- un montant total de 874 902,19 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs »,
- un montant total de 245 587,60 € au titre de l'opération « P281O008 – Soutien aux projets de transfert de technologie »,

- sur l'AP « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 3 140 000 €, votée en 2015, un montant total de 332 618 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs » ;

● d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 939 du budget 2015

- 105 003 € à NATUREPLAST pour sa participation au projet collaboratif d'innovation COPROPLAST,

- 20 400 € à CVEM pour sa participation au projet collaboratif d'innovation EQUIPIO,

- 27 884,99 € à OREKA INGENIERIE pour sa participation au projet collaboratif d'innovation EM.SIM BASICS,

- 20 114,23 € à ESPRIMED pour sa participation au projet collaboratif d'innovation EM.SIM BASICS,

- 32 400 € au CEA/INSTN pour sa participation au projet collaboratif d'innovation EM.SIM BASICS,

- 44 889 € à OB'DO Contact Agile pour sa participation au projet collaboratif d'innovation PEPSY,

- 78 157,92 € à BODYCAP pour sa participation au projet collaboratif d'innovation PEPSY,

- 249 615,60 € à l'Université de Caen Normandie pour la participation des laboratoires COMETE et ISTCT au projet collaboratif d'innovation PEPSY,

- 72 555,60 € au CNAM-Intechmer pour sa participation au projet collaboratif d'innovation PASEAFIC,

- 5 935,40 € à CORRODYS pour sa participation au projet collaboratif d'innovation PASEAFIC,

- 175 000 € à ACTALIA pour son programme de promotion du centre technique de Saint-Lô en 2015,

- 41 498 € à ACTALIA pour son programme 2015 de transfert de technologie, portant ainsi l'aide régionale totale à 256 498 €,

- 150 090,40 € à CORRODYS pour ses actions 2015 relevant de la diffusion technologique,

* sur le chapitre 936 FEDER du budget 2015

- 152 407 € à NATUREPLAST, au titre de sa participation au projet collaboratif « COPROPLAST », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 381 018,20 € HT, sur la période du 01/07/2015 au 01/07/2018,

- 55 769,99 € à OREKA INGENIERIE, au titre de sa participation au projet collaboratif d'innovation « EM.SIM BASICS » soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 139 424,99 € HT, sur la période du 31/01/2015 au 31/12/2016,

- 40 228,46 € à ESPRIMED au titre de sa participation au projet collaboratif d'innovation « EM.SIM BASICS » soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 100 571,16 € HT, sur la période du 31/01/2015 au 31/12/2016,

- 21 600 € au CEA/INSTN au titre de sa participation au projet collaboratif d'innovation « EM.SIM BASICS » soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 54 000 € HT, sur la période du 31/01/2015 au 31/12/2016,

- 95 148,40 € à V@sy au titre de sa participation au projet collaboratif « PEPSY » soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 237 871 € HT, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2019,

- 89 778 € à OB'DO Contact Agile au titre de sa participation au projet collaboratif « PEPSY » soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 224 445 € HT, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2019,

- 156 315,94 € à BODYCAP au titre de sa participation au projet collaboratif « PEPSY » soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 390 789,86 € HT, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2019,

- 166 410,40 € à l'Université de Caen Normandie pour la participation des laboratoires COMETE et ISTCT au projet collaboratif d'innovation PEPSY, soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 416 026 € HT, sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2019,

- 48 370,40 € à CNAM-Intechmer au titre de sa participation au projet collaboratif « PASEAFIC » soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 120 926 € HT, sur la période du 31/08/2015 au 31/12/2017,

- 48 873,60 € à CORRODYS au titre de sa participation au projet collaboratif « PASEAFIC » soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 122 184 € HT, sur la période du 31/08/2015 au 31/12/2017,

- 173 502 € à ACTALIA pour son programme de transfert de technologie, soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 433 756€, sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,

- 72 085,60 € à CORRODYS pour son programme d'actions 2015 de diffusion et transfert de technologie,

* sur le chapitre 909 du budget 2015 les Avances Remboursables à l'Innovation suivantes :

- 95 458 € à AGRIAL, au titre de sa participation au projet collaboratif « COPROPLAST », soit 30% des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 318 194 € HT, sur la période du 01/07/2015 au 01/07/2018,

- 237 160 € à OPHTIMALIA au titre de sa participation au projet collaboratif « EQUIPIO », soit 40% des dépenses prévisionnelles retenues établies à 592 900 € HT, sur la période du 01/10/2015 au 30/03/2018 ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses d'AGRIAL, d'OPHTIMALIA, d'ACTALIA, du CVEM et de CORRODYS pour les dépenses éligibles à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

• de déroger au règlement des subventions par le versement d'un acompte de 70% d'un montant de 122 500 € à ACTALIA pour son projet de promotion du nouveau centre technique de Saint-Lô ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions et d'avenants pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la société AGRIAL, la convention n°15P04456 jointe en annexe 1,
- avec la société OPHTIMALIA, la convention n°EXT00766 jointe en annexe 2,
- avec la société CVEM, la convention n°EXT00767 jointe en annexe 3,
- avec l'association ACTALIA, la convention n°15E00118 jointe en annexe 4,
- avec l'association ACTALIA, l'avenant à la convention n°15P01384 joint en annexe 5,
- avec l'association CORRODYS, la convention 15P04740 jointe en annexe 6,
- avec la SA CONSTRUCTIONS MECANIQUES DE NORMANDIE (CMN), la convention n°15P04751 jointe en annexe 7,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-647

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets nationaux et partenariats Soutien aux projets de recherche émergents Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 9 407 961 € votée en 2015, les montants suivants :

- 474 314 € au titre de l'opération « P280O027 – Projets de recherche émergents »,
- 4 000 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique »,

- sur l'AE FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 2 725 000 € votée en 2015, un montant de 165 017,82 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats (PIA) »,

- sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 1 720 000 € votée en 2015, un montant de 167 191 € au titre de l'opération « P280O27 – Projets de recherche émergents »,

- sur l'AP FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 8 150 000 € votée en 2015, un montant de 90 362,83 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement de projets nationaux et partenariats (PIA) » ;

• d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du budget de la Région,

- un montant de 474 314 € aux établissements figurant dans le tableau en annexe 1 pour le soutien aux projets émergents,

* sur le chapitre 936 du budget de la Région,

- une subvention FEDER maximale de 120 511,65 € à l'INSERM pour le projet de recherche *Immunothérapie ciblant l'interaction tPA/récepteur NMDA pour le traitement des pathologies du système nerveux central*, sur une base éligible totale de 288 023,30 € HT (base fonctionnement : 241 023,30 €), avec un taux d'intervention maximale de 50,00%,

- une subvention FEDER maximale de 44 506,17 € au CNRS pour le projet de recherche *Etude de matériaux innovants : Matériaux supraconducteurs et multiferroïques*, sur une base éligible totale de 262 369,00 € HT (base fonctionnement : 104 850,00 €), avec un taux d'intervention maximale de 42,45%,

* sur le chapitre 909 du budget de la Région,

- un montant de 167 191 € aux établissements figurant dans le tableau en annexe 1 pour le soutien aux projets émergents,

* sur le chapitre 906 du budget de la Région,

- une subvention FEDER maximale de 23 500,00 € à l'INSERM pour le projet de recherche *Immunothérapie ciblant l'interaction tPA/récepteur NMDA pour le traitement des pathologies du système nerveux central*, sur une base éligible totale de 288 023,30 € HT (base investissement : 47 000,00 €), avec un taux d'intervention maximale de 50,00%,

- une subvention FEDER maximale de 66 862,83 € au CNRS pour le projet de recherche *Etude de matériaux innovants : Matériaux supraconducteurs et multiferroïques*, sur une base éligible totale de 262 369,00 € HT (base investissement : 157 519,00 €), avec un taux d'intervention maximale de 42,45% ;

• de modifier l'annexe 4 de la délibération N°CP 15-02-109 du 27 février 2015 pour prendre en compte le report de date du colloque intitulé « *La vie et les réseaux : 20 ans d'enquête auprès de jeunes de Caen* » qui se tiendra du 6 au 10 octobre 2015 à Caen, au lieu du 30 mai au 1^{er} juin 2015 ;

• de déroger :

- au règlement des subventions d'investissement par le versement d'un acompte de 60% pour les acquisitions d'équipements dès la signature de la convention, aux établissements figurant dans le tableau en annexe 1 pour le soutien aux projets émergents,

- au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'association L'Arbre des connaissances en prenant en compte la date du 1^{er} septembre 2015 pour les premières factures ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de convention et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie et l'ENSICAEN, la convention jointe en annexe 2, relative au financement des projets émergents,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant n°1 à la convention N°14P07726 du 7 avril 2015 joint en annexe 3, relatif au changement de date du colloque intitulé « *La vie et les réseaux : 20 ans d'enquête auprès de jeunes de Caen* »,

- avec l'association L'Arbre des connaissances, la convention jointe en annexe 4, relative à la participation financière de la Région pour le développement des dispositifs « Apprentis chercheurs » et « Jouer à débattre » et pour l'organisation d'un colloque de restitution du dispositif « Apprentis chercheurs »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-648

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>CPER CPIER 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 950 000 € votée en 2015, 35 155 € au titre de l'opération « P280O013 – CPER CPIER 2015- 2020 »,

- sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 2 300 000 € votée en 2015, 144 845 € au titre de l'opération « P280O013 – CPER CPIER 2015-2020 » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 939 du budget de la Région,

- une subvention d'un montant total de 35 155 € au GIE GANIL, pour le financement du projet E2S2 dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015 ;

- * sur le chapitre 909 du budget de la Région,

- une subvention d'un montant total de 144 845 € au GIE GANIL, pour le financement du projet E2S2 dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015 ;

- de déroger :

- au règlement des subventions d'investissement par le versement d'un acompte de 60% pour les acquisitions d'équipements dès la signature de la convention avec le GIE GANIL relative au financement du projet E2S2,

- au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses relatives au projet E2S2 dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015, à compter du 3 juillet 2015 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GIE GANIL, la convention jointe en annexe 1 relative au projet E2S2 dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de l'année 2015,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-10-649

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

Réunie le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sylvie ERRARD, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Annie BIHEL), Pascale CAUCHY (pouvoir à François DUFOUR), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Annie ANNE), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Elisabeth JOSSEAUME (pouvoir à Florence MAZIER), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 370 327 €, votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération « P350O010 – Renforcement de l'Ingénierie » ;
- d'attribuer les subventions pour un montant global de 20 000 € sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre du FACIT conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
 - 1^{er} juin 2015 pour la Communauté de communes Granville Terre et Mer,
 - 17 août 2015 pour la Communauté de Communes du Val de Saire,
 - 11 septembre 2015 pour la SARL l'Alezan à Alençon,,
- de modifier la délibération CP-13-02-100 relative à l'octroi d'une ARE de 150 000 € en faveur de la SCI 3LB conformément aux dispositions suivantes : remboursement sous forme de 8 semestrialités constantes de 15 000 € d'avril 2016 à octobre 2019.
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'approuver l'avenant à la convention présenté en annexe 2 pour la mise en œuvre d'un nouvel échéancier de remboursement de l'ARE accordée à la SCI 3LB ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 22 octobre 2015
et de la réception en Préfecture le 22 octobre 2015.
Identifiant : 014-231400011-20151016-28073-DE-1-1